



Parlons de ce que l'assurance temporaire peut vous apporter

Que vous veniez de vous marier, de célébrer la naissance d'un enfant ou d'acheter une nouvelle maison, il y a du mouvement dans votre vie... Votre portefeuille d'assurance devrait pouvoir suivre le mouvement. C'est ici que les produits d'assurance temporaire peuvent s'avérer utiles.

Les produits d'assurance temporaire d'*ivari* sont conçus pour proposer une protection abordable capable de s'adapter à vos besoins en constante évolution et ils sont imbattables en matière de protection du revenu et contre les dettes. Ils peuvent même jouer un rôle dans la prise en charge des frais de fin de vie.

Protection du revenu

Personne ne remet en question la place qu'occupe le revenu pour votre bien-être et celui de votre famille. Outre la prise en charge des dépenses courantes, le revenu permet de payer l'hypothèque et de verser des fonds dans un régime d'épargne-études ou d'épargne-retraite. Mais que se passerait-il si, pour une raison quelconque, il n'y avait plus de revenu?

Grâce à une police d'assurance temporaire d'*ivari*, votre famille pourrait continuer de s'acquitter de ce qui compte vraiment et de se constituer un petit pécule. Que vous comptiez travailler encore 10, 20 ou 30 ans, une telle police peut vous protéger contre la perte de revenu et garantir la sécurité financière de votre famille.

Protection contre les dettes

L'assurance temporaire est la solution idéale... Elle vous protège contre les dettes à plus ou moins court terme, une hypothèque, par exemple ou un prêt personnel. Grâce à cette assurance, votre famille saura sans doute gérer en toute tranquillité le solde d'une dette si quelque chose devait vous arriver.

Vous pouvez faire en sorte que la durée de l'assurance temporaire et celle du prêt correspondent. Les temporaires peuvent très bien s'imbriquer les unes aux autres et constituer une solution d'assurance échelonnée. Vous pouvez, par exemple, contracter une assurance temporaire de 20 ans, qui prend fin au moment où votre cadet finit l'université. Ou vous pouvez en souscrire une qui se termine en même temps que l'hypothèque, soit dans 10, 20 ou 30 ans. Qu'elle soit en solo ou en tandem, la temporaire peut vous apporter la tranquillité d'esprit. Vous savez que, peu importe ce qui vous arrive, la qualité de vie de votre famille est préservée.

Parlons de la protection hypothécaire au moyen d'une assurance temporaire

Peut-être, connaissant peu le fonctionnement de l'assurance hypothécaire de la banque, seriez-vous surpris d'apprendre que, par suite de votre disparition, le montant de l'assurance est versé directement à la banque. L'hypothèque est effectivement purgée, c'est certain, mais votre famille ne touche rien. Si vous contractez une assurance temporaire, vous êtes propriétaire de la police. Ce n'est pas la banque. Et pour cette raison, tout versement est remis à votre bénéficiaire. Celui-ci peut choisir de s'acquitter des dettes ou... de faire quelque chose d'autre. Le choix lui appartient!

Une plus grande protection et plus de flexibilité à moindre coût!

Il y a deux bonnes raisons de prendre une assurance temporaire d'*ivari* plutôt qu'une assurance hypothécaire. Le coût et la flexibilité...

a) Une protection abordable

En termes simples, l'assurance temporaire est moins chère que l'assurance hypothécaire pour exactement la même protection. Supposons que vous preniez une hypothèque de 300 000 \$. La banque vous demande 14 % de plus qu'une assurance temporaire de 20 ans pour la même protection* de 300 000 \$.

Saviez-vous que le montant de l'assurance hypothécaire diminue au fur et à mesure du remboursement de l'hypothèque? C'est que cette assurance ne couvre que le solde de l'hypothèque. Ce qui n'est pas le cas de la temporaire où le montant d'assurance ne change pas.

b) Vous êtes propriétaire de la police

Un autre avantage, c'est que c'est vous qui êtes le propriétaire de la police temporaire, non la banque. En cas de versement, c'est le bénéficiaire qui y a droit, non la banque. Le bénéficiaire peut se servir des sommes assurées comme bon lui semble. Il peut s'acquitter ou non des dettes. Il peut s'en servir pour répondre à des besoins plus immédiats, comme la prise en charge des frais d'études postsecondaires des enfants.

Prise en charge des frais de fin de vie

Grâce à l'assurance temporaire, votre famille n'aura pas à se soucier des frais de fin de vie, notamment de ce qui suit :

- Services funéraires
- Enterrement ou crémation
- Cercueil
- Déclaration de revenus finale
- Homologation
- Conseils juridiques
- Gains en capital

Votre famille peut faire appel aux sommes garanties pour prendre en charge ces frais ou d'autres frais connexes.

Pour en savoir plus sur l'assurance temporaire d'*ivari*, essayez l'outil Portrait-Assurance à www.ivari.ca ou entreprenez-vous dès aujourd'hui avec votre conseiller financier indépendant.

* Pour un non-fumeur de 30 ans qui prend une assurance de 300 000 \$, la prime de l'assurance hypothécaire de l'une des cinq principales banques du Canada se situerait entre 27 et 39 \$ par mois. Quant à l'assurance temporaire de 20 ans d'*ivari* assortie d'un capital assuré de 300 000 \$, la prime serait de 23,67 \$ par mois.